



CONCOURS coup de pousses

Règlement

Sorbonne Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel N° SIRET : 130 023 385 00011 - Code APE : 8542Z dont le siège est 21 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris (ci-après dénommée « l'organisateur »), organise un concours gratuit, sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 1 – Objet du concours

Un concours de la plus belle série de photographies montrant les étapes de semis à la plante est organisé au sein de la faculté de médecine. Des boîtes comportant des graines de capucine, basilic, tomates cerises et trèfles à quatre feuille ont été distribuées en décembre au personnel administratif. Il est proposé de distribuer 40 boîtes supplémentaires au personnel des laboratoires qui souhaitent participer au concours et de venir les chercher sur inscription. L'idée est de sensibiliser à une action durable et de fédérer un lien entre le personnel administratif et les laboratoires.

Article 2 – Conditions et modalités de participation

La participation au concours est gratuite.

Les dépôts de participation se dérouleront du 2 mars 2023 au 14 avril 2023 depuis un formulaire de participation en ligne envoyé par mailing.

La participation au concours est gratuite et ouverte à tout personnel de Sorbonne Université.

Pour concourir, la personne doit :

- remplir le formulaire d'inscription,
- pouvoir justifier de son appartenance à Sorbonne Université,
- venir chercher le paquet de graines s'il ne l'a pas déjà reçu
- planter les graines
- photographier les étapes (5 minimum) et les envoyer via un formulaire en ligne

En participant au concours, la personne reconnaît que sa participation au jeu vaut acceptation intégrale du présent règlement sans aucune réserve.

La participation au concours est limitée à une participation par personne.

Article 3 – Déroulement du concours

Le jury se réunira du 3 au 7 juillet et désignera 12 gagnant-e-s. Les gagnant-e-s recevront un mail de medecine-communication@sorbonne-universite.fr pour les prévenir.

Chaque gagnant-e viendra retirer son lot en mains propres auprès du service de communication entre le 7 et le 21 juillet 2023 inclus après avoir pris rendez-vous par mail (medecine-communication@sorbonne-universite.fr).

Article 4 : Composition du jury et délibérations

Le jury sera composé de deux membres du service communication de la faculté de médecine Sorbonne Université et deux membre de la faculté de médecine Sorbonne Université.

Le jury désignera les 12 gagnant-e-s selon les critères suivants :

- réponse aux critères : 5 photographies minimum, cohérence de la plantation
- esthétique des photographies

Les conditions de participation décrites à l'article 2 seront vérifiées. Tout manquement à l'une des conditions entraînera l'invalidation de la participation.

Article 5 : Diffusion de votre image

Du seul fait de sa participation au Concours, le-la participant-e autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, dans toute communication sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié. La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participant-e-s, s'ils-elles sont déclaré-e-s gagnant-e-s, auprès de l'organisateur.

Article 6 : Acceptation du règlement-autorisation d'utilisation à l'image

La participation à ce concours implique l'acceptation de ce présent règlement. Le non-respect de ces termes entraînera la disqualification du-de la candidat-e.

Article : Responsabilité

Sorbonne Université ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu.

Article 8 : Protection des données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général sur la protection des données n°2016/679, chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel. Les participant-e-s peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à Laurence Jacquenod à l'adresse suivante : 91 boulevard de l'hôpital, 75013 Paris ou par courriel à : medecine-communication@sorbonne-universite.fr (joindre copie de la pièce d'identité). En cas de difficulté d'exercer les droits RGPD, vous pouvez contacter le DPO à l'adresse suivante : dpo@sorbonne-universite.fr

Les données personnelles seront conservées 4 mois après la date de fin du concours.

Article 9 : Dépôt du règlement du concours

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, le non-respect de ces dispositions entraînera l'exclusion du-de la participant-e. Le règlement peut être consulté sur le site <https://sante.sorbonne-universite.fr/vie-de-campus> et sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à :

medecine-communication@sorbonne-universite.fr

Article 10 : Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.